



Comité Interprofessionnel du Bois Energie

Compte rendu de la Réunion régionale Retour d'expériences sur les outils et démarches de mobilisation des ressources combustibles bois en Auvergne

Clermont Ferrand
Jeudi 02 juillet 2009 (9h-12h30)

Invités

Présents:

Nathalie BEJOT-SEEBOTH, Conseil Régional d'Auvergne, Chamalières (n.bejot-seeboth@cr-auvergne.fr)

Jacques PASSAVY, DR ADEME, Clermont Fd, (jacques.passavy@ademe.fr)

Bénédicte GUILLUY, Conseil Général Haute Loire, Le Puy 43 (benedicte.guilluy@cg43.fr)

Samuel NEUVILLE, CAUE /EIE43, Le puy en Velay (eie.43@orange.fr)

Isabelle GIBERT-PACAULT, CRPF Auvergne (isabelle.pacault@crpf.fr)

Marie Paule CHAZAL, Auvergne Promobois, Lempdes, (mpchazal.promobois@wanadoo.fr)

André CHARLES, DRAAF Auvergne, Lempdes (andre.charles@agriculture.gouv.fr)

Nicolas PORTAS, Conseil Général Puy de Dôme, Clermont Fd (nicolas.portas@cg63.fr)

Stéphane PICHOT, PNR Volcans (spichot@parcnaturel-volcansauvergne.com)

François FORCHEZ, ETF, Celles sur Durolle (forchez@hotmail.fr)

Jean Claude GUY, BDC, Cournon d'Auvergne (jc.guy@laposte.net)

Thibaut GAUTIER, SIEGA, Moulins, (thibaut.gautier@siega.fr)

Cyril WINTENBERGER, SIEGA, Moulons (cyril.wintenberger@siega.fr)

Yvan TAILLEFER, COFELY Clermont Ferrand (yvan.taillefer@cofely-gdfsuez.fr)

Magali LYAUDET, LYAUDET ENERGIE, St Julien Puy Laveze (lyaudetenergie@orange.fr)

Jean JALLAT, FDCUMA63, APPFA, Aubière, (j.jallat@cuma63.com)

Laurent MEYRONEINC, RBM / ABC, ST Ours les Roches (rhm.meyroneinc@orange.fr)

Eric BOITTIN, Cabinet expert forestier COUDERT, St Pardoux (eric.boittin@cabinet-coudert.com)

Marie TAVERNE, CEMAGREF, Clermont Ferrand (marie.taverne@cemagref.fr)

Annick GARSULT-FABBI, Bois Energie 15, Aurillac (b.energie15@netcourrier.com)

Louis BLANQUET, ABE, ST Georges 15, (tel 04 71600278)

Aurélia PAILLARD, Bois Energie 66, Mosset 66 (a.paillard@be66.fr)

Serge DEFAYE, CIBE president, (s.defaye@cibe.fr)

Pierre BESSON, ADUHME, Clermont Ferrand 63, (p.besson@aduhme.org)

Nolwenn Marchand, mission bois énergie, FNCOFOR (n.marchand@fncofor.fr)

Pascal Léon, SITA France (pascal.leon@sita.fr), président de la commission Approvisionnement du CIBE

Rémi Grovel, FER (remi.grovel@free.fr ou r.grovel@cibe.fr), secrétaire technique de la Commission Approvisionnement du CIBE

Objectif de la réunion régionale

Dans le cadre de sa convention 2009 avec l'ADEME, le CIBE doit réaliser 4 diagnostics régionaux avec pour objectif de tirer des enseignements sur les dynamiques régionales des filières d'organisation et de mobilisation des ressources et sur les perspectives de renforcement des secteurs de l'approvisionnement.

La mission du CIBE est de susciter auprès des représentants de la filière bois énergie des retours de perception et d'expérience sur les dynamiques régionales de la manière suivante :

- Echanger/débattre entre acteurs de la filière BE, des dynamiques régionales de mobilisation des ressources bois combustibles et d'organisation de l'offre et des acteurs de l'approvisionnement des chaufferies bois.
- Etablir/valider des constats et des recommandations afin d'améliorer les outils/mesures de mobilisation réelle de la ressource et les possibilités de mise en synergie des offres combustibles (complémentarité des filières) en vue de satisfaire et sécuriser les enjeux du développement de la filière BE régionale.

Déroulement de la réunion co-organisée par Annick Garsault, Rémi Grovel et Pascal Léon

1- Présentation de la demande de l'ADEME confiée au CIBE et du contexte régional (tableaux, synthèse et cartes établies préalablement par le CIBE avec les données provenant de BE15, ADUHME, Auvergne Promoboïs et l'ADEME)

Rappel des principales données présentées sur la filière Bois Energie en Région Auvergne :

- 105 chaufferies bois installées d'une puissance totale cumulée de 82,3 MW.
- La moitié des chaufferies installées sont de puissance < 300 kW
- Seules 4 chaufferies de plus de 4 MW et 16 chaufferies > 1,2 MW
- Les **chaufferies collectives** représentent 37% du nombre total (soit 39 chaufferies), et 24,7 MW installés dans le collectif (soit 30% des puissances installées) avec une moyenne de 5,3 MW installé dans chaque département. Sur les 39 chaufferies, 30 chaufferies > 700 kW représentent 72% des puissances cumulées installées. La Haute Loire, avec + de 8,6 MW installés, domine dans les puissances >1,2MW
- Les chaufferies collectives dominant dans le secteur 700kW – 1200 kW
- **Les industries du bois** représentent 43% des puissances installées, soit 35,6 MW dans les industries du bois dont 68% supérieures à 1,2MW ; Dans le Cantal, une forte proportion de puissance entre 1,2MW et 4 MW
- **110 000 tonnes de bois consommées dont 52% en industrie du bois et seulement 16% en collectif** (84% du bois consommés dans les industries)
- **18.000 tonnes de bois consommées en collectif** en majorité dans le Cantal et la Haute Loire. 30% des chaufferies collectives (soit 12 chaufferies) représentent 75% des consommations (13 500 tonnes/an)
- **Les projets en cours** : 16,8 MW en cours d'installation pour une consommation attendue de 24 700 tonnes ; 16 projets en petit collectif sur 26 projets en cours, soit 61% des projets mais 12% des puissances et 5% des consommations
- Plus d'une vingtaine de structures d'approvisionnement : Plus de 30 broyeurs / déchiqueteurs en fonction dans la région et près de 90 000 m3 de capacité de stockage
 - o 10 dans le Cantal : 5 fixes en scieries dont 2 exclusivement pour bois énergie, 3 mobiles et 2 mobiles hors Cantal mais oeuvrant aussi sur le Cantal,
 - o 13 dans le Puy de Dôme : 9 broyeurs mobiles et 4 broyeurs fixes

La région Auvergne est boisée à 27% ce qui représente plus de 700.000 ha de forêt dont 86% en forêt privée (soit 592.000 ha) avec un taux de prélèvement estimé à 36% de la production biologique (et 69% en forêt publique). La production annuelle de la forêt auvergnate est estimée à 5,8 M m³/an dont 3,9 M m³/an (67%) produit par les résineux.

Environ 2 M m³/an sont exploités et récoltés dont 1,5 Mm³/an de bois d'œuvre et 0,5 M m³ de BIBE (dont 174.000 m³/an en bois énergie, à rapprocher des 600.000 m³ de bois de chauffage autoconsommés chaque année). Ce qui produit un volume de sciages commercialisés de l'ordre de 690.000 m³/an ainsi que 586.000 tonnes de produits connexes dont 267.000 tonnes/an partent dans les industries du papier et du panneau situées hors région. Les 4 dernières années ont vu une augmentation du volume des sciages en Auvergne, et par conséquent des connexes. L'étude dispoboisauvergne/ifn a estimé à 159.000 m³ le volume de sciage supplémentaire mobilisable et 374.000m³/an le volume des rémanents forestiers mobilisables.

Le chiffre de 20.000 tonnes de plaquettes forestières est une estimation sur les plaquettes produites dans la région, mais pas forcément consommées dans la région (cf l'entreprise Lyaudet).

2- Débat, constats et tendances :

Rappel des 2 principales questions aux participants :

- 1. Commenter, argumenter sur les résultats et l'efficacité des efforts, études/schémas, outils et investissements mis en place dans la région pour améliorer la mobilisation des ressources, considérant le contexte local et les usages concurrents.*
- 2. Atouts et freins des démarches d'organisation et de mise en synergie de l'offre au niveau régional pour faire face à la croissance de la demande*

Constats et tendances sur la ressource

Du fait de l'absence d'industrie du panneau et du papier en région Auvergne, une part des 500.000 tonnes de connexes actuellement mobilisés par les industriels situés à l'extérieur de la région est potentiellement mobilisable sur d'autres filières locales dont le BE. Dans certains départements comme le Cantal il n'y a d'ailleurs plus de PCS disponible : tout le gisement est déjà mobilisé par les chaufferies.

Entre les difficultés que rencontrent actuellement les panneautiers et les papetiers achetant des PCS (ce qui a pour effet d'augmenter le volume de PCS disponibles pour les chaufferies) et la baisse d'activité des scieries (tendance à diminuer le volume de PCS produits), il est difficile de faire des projections sur la part future des PCS dans l'approvisionnement des chaufferies auvergnates. Parallèlement, la filière PF¹ n'a pas, aujourd'hui, une grande lisibilité en Auvergne, considérant que cette filière est indissociable de la filière bois d'œuvre dont le développement impacte autant sur la production de PCS.

Dans tous les cas les participants soulignent l'importance pour la filière forêt-bois de trouver à moyen terme un équilibre entre plaquettes forestières (PF) et Connexes de scieries (PCS) dans l'alimentation des chaufferies car au niveau des coûts le différentiel reste favorable aux PCS même en séchant la PF.

¹ Plaquette Forestière

Ainsi une plaquette PCS vendue 25 € HT/tonne à 55% d'humidité à la papeterie correspond à un prix de 13 €/MWh tandis qu'une PF vendue 70 €HT/tonne à 35% d'humidité correspond à 22 €/MWh. Ce coût de 21-22 €/MWh n'est pas compétitif pour les grosses chaufferies puisque les PCS sont vendus en chaufferie autour de 16-17 €/MWh.

De fait on distingue 2 types de marchés : les chaufferies de moins de 500 kW qui prennent généralement des plaquettes forestières et les chaufferies > 500 kW où l'on trouve en majorité des PCS. Toutefois le marché de la PF produite par les ETF n'est pas le même que celui du monde agricole. Notamment la CUMA (APPF) réalise des marchés de prestation alors que les ETF réalisent des marchés de produits.

Pour nuancer, la société RBM fait savoir que ce sera difficile de mobiliser encore davantage de PCS dans les chaufferies dans la mesure où le volume des sciages a diminué cette année (donc des PCS) et que les papeteries, après avoir fermé pendant quelques mois, ont rouvert leurs portes et continuent à « aspirer » le Connexe.

Constat et tendances sur les aides incitatives, les outils et les politiques publiques

La production de plaquettes forestières

Dans le contexte de l'Auvergne, la production de PF est peu développée du fait du marché actuel en région (faible demande et concurrence des PCS). Le problème est donc pour l'instant le manque de chaufferies.

Le développement de la PF nécessite l'imposition d'un pourcentage défini de PF dans les projets : en cela il y a une action positive des financeurs (ADEME, CG, CR) qui apportent une bonification aux projets utilisant un taux de PF > 50%. Il faut cependant reconnaître qu'il est difficile de contrôler l'origine des plaquettes.

Difficile de mobiliser les propriétaires forestiers privés, d'une part du fait du fort morcellement et d'autre part parce que le prix payé au propriétaire n'est pas rémunérateur sur le seul Bois énergie. Car le facteur prix de mobilisation aux propriétaires est le prix BO pas le prix BE.

Il est rappelé que le développement de la filière PF est indissociable de la production de BO et donc du développement de la filière bois-construction.

Les outils de mobilisation de la ressource

Impact positif attendu du rapport Puech sur le tarif de rachat de l'électricité à partir de biomasse (proposition de multiplier par 3, en attente d'application...)

Rappel de la position du CIBE : pas favorable aux Appel à projets de type CRE/Biomasse (rappel des échecs CRE 1 et CRE 2 ?) qui portent sur des installations de très grandes tailles, drainant des masses de bois considérables et risquant de déstabiliser les filières d'approvisionnement des territoires mais souhaite une réévaluation (x 3 au minimum) du tarif de rachat de l'électricité produite à partir de biomasse (tarif inchangé depuis 2002). ouvert à des installations de cogénération de puissance plus réduite, pouvant se développer dans l'industrie ou les réseaux de chaleur

Peu de sites existent en Auvergne, capables d'absorber les contraintes de puissance MWe avec valorisation thermique des appels à projets CRE3.

Les projets type CRE3/Biomasse 3 sont encore trop puissants et impossibles à utiliser par des entreprises locales contrairement à des projets BCIA (>1000 tep) qui sont davantage territoriaux (3 projets BCIA déposés en Auvergne).

Actuellement la mobilisation de combustibles bois dans les chaufferies en Auvergne ne dépasse pas 105.000 tonnes/an. Or un projet CRE3 varie entre 50 000 et 200.000 tonnes/an. Il faut préparer l'avenir que ce soit pour un éventuel projet CRE3 ou pour les projets BCIA.

Il est reconnu l'impact positif des outils tels que les PDM et les schémas de desserte pour augmenter la mobilisation du bois à l'échelle d'un territoire.

Structuration de l'approvisionnement

La création du regroupement ABC est issue d'une volonté politique forte d'imposer une collaboration entre professionnels avant d'appuyer la démarche filière.

ABC a ouvert ses portes à d'autres professionnels motivés pour venir rejoindre le groupement mais pour l'instant personne n'est venu. En effet la profession des ETF est frileuse vis-à-vis de sa participation au groupement ABC car elle a peur de retomber dans une situation de dépendance (sous-traitant) comme avec les papetiers.

Le positionnement des propriétaires privés et publics est différent au niveau de leur implication dans la structuration de l'approvisionnement. En effet les collectivités, contrairement aux propriétaires privés, ont d'autres intérêts que la seule vente de bois (souci du développement local, de l'aménagement du territoire, etc...).

Mais il ne faut pas pour autant opposer les stratégies commerciales (vente de bois) aux stratégies territoriales.

La question de la création de plateformes par les filiales des grands groupes autour de Clermont Ferrand (COFELY/SOVEN, VEOLIA) pose problème aux acteurs locaux de l'approvisionnement.

Même si ceux-ci affichent leur intention de travailler avec les fournisseurs régionaux et les acteurs locaux (ainsi sur les projets en Auvergne COFELY achète à ABC via SOVEN), la stratégie intégrative développée par la création de filières et de moyens propres inquiètent les professionnels régionaux.

Pour éviter que ces stratégies intégratives ne se réalisent au détriment des acteurs locaux et régionaux, cela passe par des cahiers des charges adaptés (au niveau des contrats d'approvisionnement et des contrats d'exploitation chauffage) ainsi que de la sensibilisation et de la formation des maîtres d'ouvrage et des collectivités pour développer une meilleure connaissance des acteurs et des enjeux.

A noter que la volonté politique de créer une plateforme proche de l'agglomération clermontoise répond à un besoin de visibilité des maîtres d'ouvrages sur les quantités de bois mobilisables et au renforcement de la crédibilité de la filière.

Enfin il est évoqué un manque de consultation suffisante de la part des BET lors des études de faisabilité sur les différentes solutions d'approvisionnement.

Moyens d'accompagnement

Il est affirmé que les actions et outils de sensibilisation et d'animation de la filière constituent aussi des outils de mobilisation de la ressource BE, certes indirects, mais indispensables.

Il faut investir sur l'animation et l'accompagnement des projets plutôt que d'investir à tort et à travers sur du génie civil, de l'équipement et des infrastructures...

Cette animation et cet accompagnement doivent se réaliser à une bonne échelle territoriale. Mais il est difficile politiquement de faire émerger une compétence bois énergie à une échelle intercommunale.

Les participants ont souligné également la nécessaire cohérence des politiques publiques soutenues par les collectivités. Il est cité la difficulté de monter des projets de chaufferies bois pour des lycées ou des collèges car les budgets d'investissement gérés par les services du CR ou du CG sont dissociés des budgets de fonctionnement gérés par les établissements.

Comment faire émerger des structures de maîtrise d'ouvrage déléguée ou aller vers une MO intercommunale ? C'est le souhait des représentants du SIEGA qui veulent prendre exemple sur le SIEL42 mais il reste difficile de sensibiliser et convaincre les élus face au lobby du gaz...

Synthèse, conclusions et perspectives

La forêt auvergnate couvre 30% du territoire, il faut la valoriser et valoriser tous ses produits et sous-produits.

L'ensemble des acteurs présents a reconnu le dynamisme et l'action positive des aides publiques et des outils mis en place pour le développement du bois énergie. On peut ainsi dresser le tableau sommaire suivant des indicateurs du paysage « bois énergie » en Auvergne :

- Volonté politique : oui
- Moyens financiers : oui mais Bois Energie 15 met en garde sur le risque d'utilisation des aides financières (nécessaires à l'opérationnel) pour abonder le financement « d'études qui ne mettent pas le bois sur les camions... »
- Equipement : oui
- Moyens d'animation et d'accompagnement : les structures d'animation du Plan Bois Energie présentes, soulignent l'insuffisance des moyens existants affectés à l'accompagnement : ils doivent être conforté (renforcé) car ils « survivent » parfois !
- Capacité à mobiliser la ressource : oui

Les acteurs semblent confiants sur le développement à venir des projets de chaufferies de part les politiques et programmes lancés à différentes échelles (CRE3, BCIA/Fonds Chaleur, Agenda 21 Région, Charte des PNR, etc...) - avec les réserves émises sur les projets CRE3 -, mais il faut encore et toujours tirer la filière pour la multiplication des projets notablement insuffisants à l'heure actuelle.

Face à un secteur qui bouge vite et se structure, les acteurs locaux ne doivent pas hésiter à se regrouper (ETF) même pour se partager un marché trop petit au démarrage de la filière. Il faut mutualiser les offres aux échelles territoriales (régionales ou autres) pertinentes.

Ne pas attendre le développement des marchés pour se structurer et s'organiser : les ETF devraient commencer à se regrouper pour la production de PF s'ils souhaitent rentrer (dans un 2^{ème} temps ?) dans un regroupement comme ABC.

Comment faire bouger la filière bois ? être novateur sur de nouveaux débouchés (bois construction) mais ne pas pour autant laisser filer les opportunités des AO CRE et BCIA.
Freins à lever au niveau de la transformation et du sciage (innovation)

La question a été posée : Pourquoi ne pas intégrer des chauffagistes dans les structures de regroupement (ABC, ABE,...) afin de sécuriser un approvisionnement local des chaufferies collectives

Propositions / recommandations:

Il faut faire sortir les projets de manière soutenue en sachant répondre (au niveau de l'offre) tant à des projets collectifs qu'à des gros projets industriels. Les acteurs sont unanimes pour dire qu'il existe un blocage au niveau de la prise de MO publique (ex du projet de Marmilhat) et que le cahier des charges doit permettre de favoriser l'approvisionnement local. Les recommandations sont les suivantes :

- Distinguer les projets industriels à forte consommation qui sont très importants pour la région ne serait-ce qu'en terme de débouchés pour les PCS (et faire de la substitution énergétique à grande échelle) et les projets collectifs de plus petite puissance (donc consommation plus faible) avec une approche plus territoriale de la ressource et des acteurs.
- Disposer de structures motrices de type Maîtrise d'Ouvrage Déléguée (transfert de MO) et de capacité d'AMO : ces 2 aspects sont à débloquent de manière urgente en Auvergne (NB : *souligné par les représentants des collectivités / CG*)
Envisager des « co-maîtrises d'ouvrage » pour conforter la capacité des MO publics à assurer la MO de chaufferie ? Regarder du côté des structures mixtes privés/publiques, comme les SCIC qui permettent de traiter les dimensions économiques et territoriales du bois énergie (exemple de SCIC Bois Energie qui ont vu le jour)
- Renforcer les structures d'animation de la filière BE (à l'échelon départemental) et mutualiser les moyens à l'échelle régionale et les rendre durable. Le travail de sensibilisation et de formation doit se faire au niveau des élus mais aussi au niveau des exploitants et des propriétaires forestiers.
- Conforter et structurer les filières d'approvisionnement territoriales/régionales avec les ETF et être en capacité à répondre à des gros volumes : aider les ETF à se structurer (Auvergne Promobois). Face aux démarches de création de filières intégratives, il est important que les acteurs locaux travaillent ensemble, main dans la main (« *l'union fait la force* ») et se structurent.
- Lutter contre l'individualisme par le renforcement des moyens d'animation et la mutualisation et la professionnalisation de l'offre locale (qualité, fiabilité, ...)
- Ne pas oublier de parler de qualité combustible, donc de cahier des charges. Cette approche pourrait permettre d'aller au-delà de l'individualisme des maîtres d'ouvrage et des fournisseurs et de mieux fédérer les énergies et les acteurs autour d'une filière forte. Car il est difficile de parler qualité et fiabilité de l'approvisionnement s'il n'y a pas de structuration suffisante et de regroupement/fédération des fournisseurs. D'autre

part, la qualité impose généralement un conditionnement, du stock et du séchage, c'est-à-dire des investissements (plateforme, matériels...) qui coûtent cher donc une mutualisation recommandée.

- Pour les structures d'animation de la filière bois et bois énergie (Bois Energie 15, Aduhme, Auvergne Promobois), il importe de mettre l'accent sur de l'opérationnel et notamment sur la filière bois d'œuvre, et de limiter les études d'approvisionnement.
- Ne pas oublier le marché domestique (CUMA) : atomisation des petits producteurs potentiels qui devraient se mutualiser



Avertissement : Cette synthèse doit être mise en perspective avec les données présentées dans les tableaux joints afin de rapporter les constats et propositions au panorama exhaustif de la filière bois énergie en région Auvergne

Ces résultats seront mis en forme pour permettre également une analyse comparative entre les 4 régions étudiées (Franche-Comté, Pays de la Loire, Auvergne, Région Méditerranéenne)

Les débats très constructifs au cours de cette réunion régionale ont permis d'aboutir à des constats partagés et des enseignements intéressants.

Visite de chantier et des installations de l'Entreprise Lyaudet Energie

Visite d'un chantier près d'Allagnat (63)

Démonstration d'un chantier de broyage de bois de désouchage sur un terrain privé
Avec un broyeur à marteau Doppstadt à haut rendement (DW-3060 - 180 t/heure)
Reprise avec un chargeur dans un semi remorque ou une benne.

Visite de la plateforme de Lyaudet Energie

Située entre Gelles et Prondines, le site de Lyaudet Energie comprend environ 1500 m² couvert ainsi qu'une vaste plateforme de stockage.
C'est sur ce site que sont effectuées les opérations de second broyage autre broyeur Doppstadt avec grille plus fine) puis d'affinage avec un cribleur (trommel) – matériel Doppstadt acquis il y a un an environ (broyeurs)

Lyaudet Energie est, à l'origine, une entreprise de travaux forestiers (ACML) spécialisée dans la récolte des rémanents qui a souhaité valoriser ces rémanents d'exploitation (souches, houppiers, branches, billons,...) qui restaient traditionnellement au sol, étaient enfouis ou mis en andains après exploitation.

Les bois proviennent de travaux de désouchage sur parcelles de coupe à blanc permettant de sortir des souches ainsi que des bois résiduels non exploités

Le volume de bois ou équivalent souche n'est pas acheté puisqu'il provient de marché de travaux de nettoyage et de désouchage de parcelles forestières.

NB à raison de 0,8 m³/souche verte et environ 400 souches/ha les opérations de désouchage permettent de sortir plus de 300 m³/ha

Ceci explique que Lyaudet Energie est en capacité de fournir de la « plaquette forestière » à des prix très compétitifs par rapport à de la plaquette de scierie.

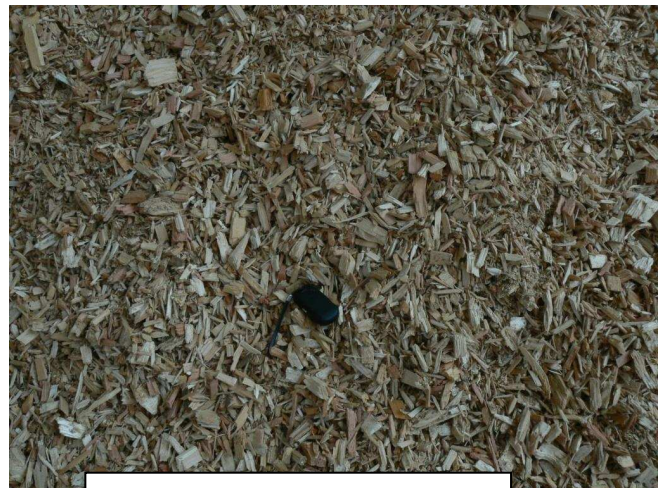
Le matériel acquis il y a un an (broyeur notamment) est en sous utilisation du fait de l'insuffisance de marché de fourniture de plaquettes.

La majorité des chaufferies alimentées par Lyaudet Energie se situent en Corrèze (Egletons, Ussel). Lyaudet commercialise actuellement 20.000 t/an mais possède une capacité de stockage de 50.000 t/an. Pas de marché en Auvergne par manque de consultation et de projet ?





Broyat de souches criblé



Plaquettes de scierie (dosses)

